

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_010

Feuillet n°013

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

 ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2026_008 en date du 12 janvier 2026 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de travaux d'aménagement par l'entreprise RAMERY TP quai Alfred Giard et place Albert 1^{er},

CONSIDERANT, la nécessité de prendre un additif à l'arrêté municipal repris ci-dessous,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Quai Hazebrouck

Une balise d'arrêt sera installée quai Hazebrouck à l'angle formé avec le pont Napoléon et la rue Sainte Adrienne. Les véhicules circulant quai Hazebrouck dans le sens pont Carnot - pont Napoléon devront céder le passage aux véhicules du pont Napoléon du 14 janvier 2026 à 07 h 00 au 13 février 2026 à 18 h 00.

Article 2 : L'entreprise RAMERY TP chargée des travaux assurera la signalisation du chantier, les barrages, la pose des panneaux nécessaires à la sécurité, de l'éclairage de nuit.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 4 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 13 janvier 2026

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE



VU, le D.G.S.
[Signature]